Droit d'auteur pour salarié

Bonjour à tous. J'aurai une question en rapport avec les droits d'auteurs d'un salarié. Ma question est la suivante : ui studio de développement peut-il mettre en ligne sous son nom un article de base de connaissance qui a été rédigé pa un salarié ? Merci beaucoup ;)
 Par kang74
Bonjour
Si le salarié est payé pour cela , oui .

Tout dépend du contrat de travail, et en terme de propriété intellectuelle il y aussi un cadre à respecter, prouver qu'on en est l'auteur ne suffit pas .